Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011902-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 19 janvier 2026

DELIBERATION 20260119-02
Rapporteur : M. le Maire
-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Guillo -Adjoint-, -Mme Le May -Adjointe, -M. Juhel -Adjoint, Mme Loho- Adjointe-M. Lamarre -Adjoint-Mme Gicquello-Adjointe, -Mme Siefridt -Conseillère déléguée, M. Le Callonec -Conseiller délégué-, M. Goibier, Mme Pedron, M. Brunel, Mme Jégo, Mme Danet, Mme Guillou, M Prado, M Dubot (arrivée à 18h36 : délibération n°3), Mme Guillouët (arrivée à 18h34 : délibération n°2), Mme Petit-Pierre

Absents ayant donné pouvoir : M Tastard à M Hamon, Mme Le Borgne à M Juhel, M Le Vigueloux à M Brunel
Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud,
Secrétaire de séance : Catherine Siefridt

Désignation de Mme Catherine Siefridt en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Suite au départ de l'agent au poste d'accueil au service administratif au 1er janvier 2026 et au départ en retraite d'un agent de la médiathèque au 1er avril 2026.

Suite à la demande d'avis auprès du Comité social territorial,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de :

. De supprimer 1 emploi d'adjoint d'administratif principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème à la mairie suite à la création du poste d'adjoint d'administratif territorial à compter du 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011902-DE

. De supprimer 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet 28/35ème à la médiathèque à compter du 31 mars 2026

. De créer 1 emploi d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet 28/35ème à la médiathèque à compter du 1er avril 2026

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 18* Pouvoirs : 3 * Total : 21* Exprimés : 21
Voix pour : 21* Voix contre : 0* Abstention : 0

DECIDE
De supprimer 1 emploi d'adjoint d'administratif principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème à la mairie à compter du 1er janvier 2026

DECIDE
De supprimer 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet 28/35ème à compter du 31 mars 2026 et de créer 1 emploi d'agent du patrimoine territorial non complet 28/35ème à la médiathèque à compter du 1er avril 2026.

PROCEDE
A la mise à jour du tableau des emplois qui en découle

Le nouveau tableau est annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 19 JANVIER 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260119-2026011902-DE